

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B  
Code du produit : 000000000050463291 000000000050463291  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.  
Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

#### Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

#### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
poudre d'aluminium	Aluminium	7429-90-5	$\geq 50$ - $< 75$
acide stéarique	Acide stéarique	57-11-4	$\geq 1$ - $< 3$

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.  
En aucun cas n'utiliser de solvant.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.  
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel. Protéger de l'humidité.
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide stéarique	57-11-4	TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIH
poudre d'aluminium	7429-90-5	VME (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		TWA (Pous-	10 mg/m3	CA AB OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

		sière)		
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (Fu- mées de soudage)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (poudre)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (pou- dre)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA AB OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 00000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

Couleur : gris

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

pH : Non applicable

Point de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 93.3 °C  
Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Auto-inflammation : non auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.73

Masse volumique apparente : 1,800 - 2,400 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	alcalis Acides Agents oxydants Agents réducteurs
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 00000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1      Date de révision: 07/25/2022      Numéro de la FDS: 000000740908      Date de dernière parution: 10/05/2020  
Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.  
L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version 1.1	Date de révision: 07/25/2022	Numéro de la FDS: 000000740908	Date de dernière parution: 10/05/2020 Date de la première version publiée: 10/05/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  
ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)  
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Radiance e-0.25 Attic Barrier Part B Formerly Radiance E-0.25 AB-C Part B



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/05/2020
1.1	07/25/2022	000000740908	Date de la première version publiée: 10/05/2020

---

Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/25/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR